



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} août 2025
Français
Original : anglais

Vingt-et-unième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par l'adoption de sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a exprimé sa détermination à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant¹ (EIIL, ci-après dénommé « Daech »)² et les personnes et groupes qui lui sont associés, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport stratégique initial sur cette menace et de le tenir ensuite régulièrement informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2734 \(2024\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer de lui présenter, tous les six mois, des rapports stratégiques qui montrent et traduisent la gravité de la menace que constitue Daech pour la paix et la sécurité internationales, et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre cette menace, en particulier la portée de cette action. Il a en outre demandé que le plus récent rapport semestriel de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, figure en annexe au présent rapport.

2. Le présent rapport est le vingt-et-unième en la matière³. Il a été préparé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, avec la contribution de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et en étroite collaboration avec l'Équipe de surveillance et d'autres entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

3. Au cours de la période considérée, la menace que Daech et ses affiliés ont fait peser sur la paix et la sécurité internationales est restée élevée. Malgré une pression antiterroriste soutenue, le groupe a continué de faire preuve de résilience et d'adaptabilité, notamment en faisant évoluer ses tactiques et en modifiant l'orientation géographique de ses opérations. L'ONU a continué d'aider les États

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

² Conformément à la résolution [75/291](#) de l'Assemblée générale.

³ Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#), [S/2018/770](#), [S/2019/103](#), [S/2019/612](#), [S/2020/95](#), [S/2020/774](#), [S/2021/98](#), [S/2021/682](#), [S/2022/63](#), [S/2022/576](#), [S/2023/76](#), [S/2023/568](#), [S/2024/117](#), [S/2024/583](#) et [S/2025/72](#).



Membres à parer à cette menace, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

II. Évaluation de la menace

A. Aperçu et évolution de la menace⁴

4. La menace que représentent Daech et ses affiliés est restée dynamique et diversifiée, l'intensité la plus élevée ayant été observée dans certaines parties de l'Afrique. Le groupe et ses affiliés ont continué de multiplier les messages de propagande et de les utiliser comme outil de recrutement et de collecte de fonds et comme moyen de diffusion de leurs priorités stratégiques. La menace que constituent les combattants terroristes étrangers a suscité de plus en plus d'inquiétudes.

5. Daech n'a toujours pas confirmé officiellement l'identité de son chef, qui a adopté le nom d'Abu Hafs al-Hashimi al-Qurayshi. L'organisation craint peut-être que celui-ci soit davantage ciblé dans le contexte des opérations de lutte contre le terrorisme, ou peut-être souhaite-t-elle éviter d'éventuels questionnements autour de la légitimité de ce nouveau chef. Certains États Membres estiment toujours qu'il s'agit d'Abdul Qadir Mumin (Somalien) (non inscrit sur la Liste), chef du bureau Karrar en Somalie, mais les avis restent partagés.

6. Les pertes se sont poursuivies parmi les hauts responsables de Daech, notamment avec le décès d'Abdallah Makki Mosleh Al-Rafi'i (également connu sous le nom d'Abu Khadija) en mars dans la province d'Anbar (Irak). Abu Khadija avait occupé de nombreuses fonctions de direction, dont celles de chef adjoint chargé de la planification des opérations, ainsi que de chef des « bureaux » régionaux Bilad el-Rafidein (Irak) et Ard el-Moubaraka (République arabe syrienne, Türkiye et Levant dans son ensemble). Sa mort ne devrait pas déstabiliser le réseau mondial du groupe, les États Membres estimant que Daech pourrait absorber le choc et se rétablir dans les six mois.

7. Après avoir perdu plusieurs de ses dirigeants de manière rapprochée dans des opérations de lutte antiterroriste, Daech a nommé de nouveaux commandants de niveau intermédiaire ou supérieur. Les États Membres et l'Équipe de surveillance s'attendent à ce que la montée en puissance de dirigeants plus jeunes et maîtrisant mieux les technologies modernes influe sur les stratégies du groupe.

8. L'activité de Daech au Moyen-Orient a été limitée par une pression antiterroriste soutenue, notamment en Irak et dans la région du désert syrien. La situation en République arabe syrienne est demeurée fragile. Depuis la chute du Gouvernement de Bachar el-Assad et la prise de pouvoir par Hay'at Tahrir el-Cham (QDe.137), le groupe s'est attaché à déstabiliser les autorités intérimaires et à exploiter les vulnérabilités existantes. Les membres de Daech se sont emparés des stocks d'armes lourdes (missiles, systèmes antichars et mortiers) détenus par le Gouvernement précédent, et plus de 500 détenus affiliés au groupe ont été libérés des centres de détention comme suite au changement de régime. Des membres de Daech se sont également évadés de prison.

⁴ De plus amples informations concernant la menace que Daech et les personnes, groupes, entreprises et entités qui lui sont associés font peser sur la paix et la sécurité internationales sont données dans le trente-sixième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2734 (2024) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées (S/2025/482).

9. Daech a maintenu jusqu'à 3 000 combattants en Iraq et en République arabe syrienne. Dans le second cas, le groupe s'est étendu clandestinement dans des zones urbaines peuplées proches de Damas en déployant de petites cellules mobiles. Il a également tenté d'attiser les tensions sectaires et a mené des campagnes dans plusieurs langues pour discréditer les autorités intérimaires. Il a en outre tenté de recruter des combattants locaux mécontents, des combattants terroristes étrangers et des soldats ayant servi dans l'ancien régime. Daech a mené plus de 90 attaques dans toute la République arabe syrienne, qui ont principalement pris pour cible les Forces démocratiques syriennes dans le nord-est du pays. Le 22 juin, un attentat contre une église à Damas a fait plus de 80 victimes. Une enquête préliminaire menée par les autorités intérimaires en a attribué la responsabilité à Daech, mais le groupe n'a pas revendiqué l'attentat. Les affiliations des combattants présents en République arabe syrienne restent volatiles et changent fréquemment. Dans le cas où le climat de dissension qui prévaut en République arabe syrienne permettrait à Daech de disposer d'un espace propice à partir duquel planifier et exécuter des attaques, l'organisation devrait continuer de projeter une menace extérieure depuis le pays, où certains de ses principaux dirigeants sont restés basés. En Iraq, Daech s'efforce de reconstruire ses réseaux et de rétablir sa capacité opérationnelle dans la région du désert et le long de la frontière avec la République arabe syrienne.

10. Daech a continué de se tourner vers certaines régions d'Afrique. Ces changements se sont matérialisés dans ses opérations et ses priorités en matière de propagande. La « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) (QDe.162) est devenue le producteur de propagande le plus prolifique de Daech et a dépassé les autres groupes affiliés en ce qui concerne le volume de contenu, tout en soutenant simultanément les branches régionales au Sahel et en Afrique du Nord par l'intermédiaire du bureau Al-Furqan, dirigé par Abu Bakr ibn Muhammad ibn Ali al-Mainuki (non inscrit sur la Liste). Le groupe a réalisé quelques avancées territoriales dans l'État de Borno (Nigéria), où il a mené plusieurs attaques complexes visant des installations de sécurité et des civils. Certains États Membres ont indiqué que les effectifs d'ISWAP oscillaient entre 8 000 et 12 000 personnes, parmi lesquelles se trouvaient des combattants terroristes étrangers venus principalement d'Afrique de l'Ouest au cours de l'année écoulée.

11. De son côté, l'État islamique du Grand Sahara (QDe.163) est resté cantonné à une zone relativement limitée, mais semble vouloir étendre sa portée, en particulier au Niger. La survie de ce groupe affilié à Daech s'explique par la trêve informelle qu'il a conclue avec Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (QDe.159), affilié d'Al-Qaida, du fait de leur objectif commun de cibler les forces de sécurité sahéliennes. Depuis la fin de 2024, l'État islamique du Grand Sahara a manifesté son intention de déplacer ses activités vers la frontière nord-ouest du Nigéria, en s'appuyant sur le groupe connu localement sous le nom de « Lakurawa », qui lui aurait prêté allégeance.

12. Bien qu'il ne mène pas d'opérations en Libye, Daech a maintenu une présence dans le pays, principalement en s'intégrant dans des réseaux de criminalité transnationale organisée établis dans le sud de la Libye, qui sont impliqués dans la contrebande d'armes et de marchandises et les mouvements de combattants. Les arrestations effectuées par les autorités libyennes (sept depuis le début de 2025) ont révélé la présence dans le pays de personnes associées aux réseaux logistiques et financiers de Daech liés à la région du Sahel.

13. En Afrique de l'Est, le 31 décembre 2024, Daech en République fédérale de Somalie a lancé une attaque contre la base des forces de sécurité à Dharjaale (région du Puntland), en prévision d'une contre-offensive militaire de grande envergure soutenue par les partenaires internationaux. L'attaque aurait été menée presque entièrement par des combattants terroristes étrangers d'origine arabe, ce qui met en

lumière leur rôle clé et leur présence dans le Puntland. Durant la contre-offensive menée par les forces de sécurité, 200 combattants de Daech ont été tués et plus de 150 arrêtés. Des États Membres ont estimé que plus de la moitié des 600 à 800 combattants de Daech en Somalie étaient d'origine étrangère et venaient pour la plupart d'Afrique de l'Est, d'Afrique du Nord et de la péninsule arabique. Des États Membres ont dit craindre que la menace ne réapparaisse en l'absence de pression antiterroriste soutenue.

14. Des États Membres de la région ont estimé qu'Ahl al-Sunna wal-Jama'a (ASWJ) (non inscrit sur la Liste), affilié de Daech dans la province de Cabo Delgado, au Mozambique, comptait entre 300 et 400 combattants. ASWJ a continué de faire montre de résilience et de mener régulièrement des attaques de faible intensité. Son centre d'activité est resté Mocimboa da Praia, Muidumbe, Mbau et Macomia, mais le groupe a également perpétré deux attaques isolées dans la réserve spéciale de Niassa. En République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées (CDe.001), dirigées par Musa Baluku (non inscrit sur la Liste) et Abwakasi (CDi.040), ont opéré en petites unités de combat mobiles en évitant de demeurer dans une même zone pendant une période prolongée.

15. En Asie centrale, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) (QDe.161) a continué de représenter la menace la plus grave, tant au niveau régional qu'international. Fort d'environ 2 000 combattants, il a continué de recruter à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan, notamment dans les États Membres d'Asie centrale et dans la région du Caucase du Nord (Fédération de Russie), ainsi que parmi des combattants mécontents issus d'autres groupes. Sous la direction de Sanaullah Ghafari (QDi.431), le groupe a continué de donner la priorité aux attaques contre les communautés chiites, les autorités afghanes de facto et les étrangers. Les mesures prises par les autorités de facto ont permis de réduire les capacités de l'EIIL-K, mais le groupe a continué d'opérer dans une relative impunité. Tamim Ansar al-Kurdi (non inscrit sur la Liste) était le chef du « bureau » régional Al-Siddiq de Daech et supervisait l'EIIL-K et les opérations menées en Asie centrale et en Asie du Sud. Le retour en Asie centrale et en Afghanistan, principalement depuis la République arabe syrienne, de combattants terroristes étrangers déterminés à saper la sécurité régionale a suscité de plus en plus d'inquiétudes.

16. Daech a continué de tester différentes plateformes de communication, qu'il utilise pour glorifier la violence et promouvoir un mode de vie idéalisé sous son règne. Il s'est employé à tirer parti de la portée et de l'influence algorithmique de certaines plateformes de médias sociaux, en particulier pour radicaliser et recruter des jeunes. Le groupe a également commencé à utiliser l'intelligence artificielle pour renforcer sa propagande, principalement à des fins de radicalisation et de recrutement. Daech avait précédemment donné à ses partisans des conseils sur la façon d'utiliser les outils d'intelligence artificielle générative en échappant à la détection. Des États Membres ont fait état de tentatives visant à recruter des spécialistes de la cybersécurité afin de renforcer les capacités du groupe dans ce domaine.

B. Situation des membres présumés de Daech et de leurs proches dans les zones de conflit

17. Environ 34 800 personnes se trouvaient toujours dans le camp de Hol et le camp Roj et dans des centres de détention et d'autres installations, y compris des centres de « réadaptation », dans le nord-est de la République arabe syrienne ; certaines pourraient avoir des liens avec Daech ou une parenté avec des membres du groupe. Parmi cette population se trouvent plus de 6 700 ressortissants iraquiens, 15 500 ressortissants syriens et 8 500 ressortissants étrangers originaires de quelque 62 pays.

Plus de 60 % des personnes se trouvant dans ces camps sont des enfants, dont environ 68 % ont moins de 12 ans et 8 % moins de 5 ans. Plus de 11 590 de ces enfants sont des ressortissants étrangers, dont plus de 5 960 sont originaires d'Iraq et plus de 5 630 de 59 autres pays. En outre, plus de 9 680 enfants syriens vivent dans le camp de Hol et le camp Roj, et la plupart n'ont pas accès à de véritables voies de recours. Environ 15 enfants non accompagnés vivent dans un centre de soins temporaire dans le camp de Hol.

18. La situation des droits humains et la situation humanitaire des personnes détenues arbitrairement dans des conditions de plus en plus difficiles dans des camps et dans des centres de détention et d'autres installations, y compris des centres de « réadaptation », dans le nord-est de la République arabe syrienne ont continué de susciter de graves préoccupations. La grande majorité de ces personnes étaient détenues au secret, aucune information n'étant communiquée sur leur sort ou l'endroit où elles se trouvaient.

19. La chute du Gouvernement de Bachar el-Assad et la transition politique en République arabe syrienne ont rendu les conditions de sécurité plus instables encore. Conjuguée à une réduction de l'aide étrangère, cette situation a eu des répercussions majeures sur les opérations humanitaires dans le camp de Hol et le camp Roj et rendu le rapatriement des ressortissants de pays tiers plus urgent que jamais.

III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

20. L'ONU a continué d'aider les États Membres à contrer la menace que représente Daech, notamment au moyen de programmes coordonnés dans plusieurs régions et dans plusieurs domaines thématiques. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a continué de mener des visites dans les États Membres afin d'évaluer la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de formuler des recommandations à ce sujet. Au cours de la période considérée, six visites ont été effectuées, au Cameroun, en Hongrie, à Malte, en Norvège, en Somalie et au Tchad.

A. Situation des membres présumés de Daech et des membres de leurs familles dans les zones de conflit

1. Opérations de rapatriement

21. Le rythme des rapatriements s'est considérablement accéléré au cours de la période, puisque 5 États Membres auraient rapatrié plus de 5 970 personnes au total depuis le nord-est de la République arabe syrienne, contre 760 au cours de la période précédente. En outre, le Gouvernement iraïen a rapatrié à lui seul 6 890 de ses ressortissants depuis le nord-est de la République arabe syrienne vers un centre de réadaptation en Iraq.

22. L'ONU a continué d'aider le Gouvernement iraïen à promouvoir le retour, la réadaptation et la réintégration fondés sur les droits des personnes devant être rapatriées depuis le nord-est de la République arabe syrienne. Le 30 janvier, l'Organisation et le Gouvernement ont lancé le deuxième plan Unité d'action des Nations Unies (2025-2027) visant à appuyer l'action menée par l'Iraq pour faciliter le retour de tous ses ressortissants d'ici la fin de 2025 et leur fournir une aide à la réintégration jusqu'à la mi-2027. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a continué d'appuyer le dialogue politique de haut niveau avec des hauts fonctionnaires iraïens, notamment dans le secteur de la sécurité, afin de promouvoir l'appropriation du programme par le pays et d'assurer la coordination des mesures prises.

23. Diverses entités des Nations Unies ont continué d'apporter un soutien complémentaire au Gouvernement iraquiens sur les aspects du programme de retour, de réadaptation et de réintégration liés à l'action humanitaire, à la sécurité et au développement. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a continué d'aider le Gouvernement à assurer le retour, la réadaptation et la réintégration des personnes concernées, en particulier celles qui se trouvaient dans le camp de Hol, notamment la réadaptation transitoire des personnes rapatriées au centre de réadaptation d'Amal (anciennement connu sous le nom de camp de Jadaa-1). Depuis janvier, l'OIM a fourni une assistance juridique à un millier de personnes environ dans ce centre et dans les principales zones d'opérations dans les provinces d'Anbar, de Ninive et de Salaheddine (Iraq), s'occupant des documents d'état civil, des questions liées au droit au logement et à la propriété et des services de protection, notamment en ce qui concerne la violence fondée sur le genre, et offrant des services de soutien psychosocial.

24. En janvier, le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes, qui est géré par le Bureau de lutte contre le terrorisme, a mené à terme la première phase de son soutien à l'Iraq, consistant à répondre aux besoins recensés dans le Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq. Dans ce contexte, il a fourni des services consultatifs, dispensé des formations et procuré du matériel informatique à 54 membres du personnel de sécurité afin de les aider à assurer l'inscription des adultes souhaitant être rapatriés du camp de Hol et à vérifier leurs antécédents.

2. Poursuites et enquêtes

25. L'ONU a continué d'aider les États Membres à renforcer les cadres juridiques et institutionnels fondés sur les droits à l'appui des enquêtes et des poursuites dans les affaires de terrorisme. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, en coopération avec le Bureau du Conseiller pour les questions de sécurité nationale de l'Iraq, a renforcé les capacités de 143 responsables iraquiens de la sécurité à Bassora et à Bagdad, ainsi qu'à Ninive, à Kirkouk et à Diyala, trois des provinces les plus touchées par les activités de Daech, en les formant à enquêter sur les infractions terroristes dans le respect des droits des suspects, l'objectif étant que les enquêtes ne s'appuient plus uniquement sur l'obtention d'aveux. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a mené la première formation avec l'appui du Centre national pour la coopération judiciaire internationale, qui dirige les enquêtes sur les crimes commis par Daech, ce qui a constitué un pas important dans la collaboration avec le Centre aux fins du renforcement de la coopération sur les questions liées à l'établissement des responsabilités et à la justice. Dans le cadre de ces formations, le Bureau a également appuyé les dialogues entre les forces de sécurité et la Haute Commission iraquiennne des droits humains afin de favoriser une culture de respect des droits dans le cadre des enquêtes et des poursuites liées aux affaires de terrorisme.

26. La MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont suivi les auditions de 32 détenus ainsi que les procès de 88 détenus en Iraq, dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour défendre le droit à un procès équitable dans les affaires criminelles et de terrorisme. Parmi ces détenus, qui étaient tous des hommes adultes soupçonnés d'être impliqués dans les crimes de Daech, se trouvaient 101 personnes qui avaient été transférées vers l'Iraq depuis des centres de détention situés dans le nord-est de la République arabe syrienne.

27. En janvier et en mars, au Malawi, le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes a contribué à l'élaboration, toujours en cours, d'une nouvelle loi antiterroriste en appuyant la tenue d'une série de trois tables rondes à Lilongwe et de trois ateliers consultatifs nationaux organisés par la Commission du

droit, qui ont rassemblé des représentantes et représentants des administrations nationales et locales, de la société civile et du secteur privé.

28. En avril, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Gouvernement kazakh ont organisé un dialogue interrégional sur les poursuites, la réadaptation et la réintégration, en partenariat avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Cette initiative a réuni 116 représentantes et représentants de gouvernements et de la société civile de huit pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Asie centrale et d'Asie du Sud-Est en vue d'examiner les bonnes pratiques et les difficultés liées au rapatriement de personnes se trouvant dans des zones de conflit et aux procédures relatives aux poursuites, à la réadaptation et à la réintégration.

3. Réadaptation et réintégration

29. Tout au long de la période considérée, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec le Département des opérations de paix, a élaboré des recommandations concrètes sur les interventions programmatiques relatives aux personnes associées à des groupes terroristes dans le bassin du lac Tchad et la région du Sahel, en mettant l'accent sur la mise en œuvre cohérente et effective des programmes axés sur les poursuites, la réadaptation et la réintégration et des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le rapport, qui s'appuie sur plus d'une centaine de consultations avec des responsables gouvernementaux et des entités des Nations Unies travaillant sur ces questions dans les régions concernées, éclairera l'élaboration du cadre d'appui conjoint des Nations Unies pour le bassin du lac Tchad et le Sahel.

30. En avril 2025, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé une formation à l'intention de 31 praticiens travaillant dans le centre de réadaptation d'Amal (Irak) sur la réadaptation des ressortissants iraquiens rapatriés du nord-est de la République arabe syrienne, l'accent étant mis sur les principes essentiels de déradicalisation et les techniques de dialogue en vue de motiver un changement de comportement amorcé par la personne concernée. La formation s'est appuyée sur un programme mis au point par le Bureau de lutte contre le terrorisme.

31. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a dispensé aux praticiens iraquiens travaillant avec des enfants rapatriés de République arabe syrienne une formation spécialisée en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Il a également appuyé les initiatives de renforcement des capacités menées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Mozambique, au Nigéria, en Ouzbékistan, en République-Unie de Tanzanie et au Tadjikistan, qui visaient à améliorer l'efficacité des enquêtes, des poursuites et des activités de réadaptation et de réintégration des personnes associées à des groupes terroristes.

B. Coopération internationale et régionale

32. L'ONU, les États Membres et les organisations internationales et régionales ont continué de renforcer la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme, et des progrès notables ont été accomplis en Afrique et en Asie centrale. En juin, la Conférence des experts d'Afrique de l'Ouest sur la lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables, organisée au titre du Programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables et sous la direction du Bureau de lutte contre le terrorisme, a abouti à la création d'un groupe de travail régional composé de spécialistes du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Maroc, de Mauritanie, du Sénégal et du Togo.

33. Les entités des Nations Unies ont encouragé la coopération au niveau technique à travers l'échange de bonnes pratiques et d'expériences nationales, ce qui a contribué à améliorer l'efficacité des stratégies de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de ces efforts, le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes a facilité une visite d'étude au Nigéria de représentants du Centre national Tubsan chargé de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent, qui relève du Gouvernement fédéral de Somalie. Cette initiative a permis de tirer des enseignements directs de l'expérience du Nigéria en matière de gestion des défections volontaires de membres de groupes terroristes.

34. L'assistance technique a été élargie grâce au soutien apporté par le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes à l'Iraq, au Kenya, au Kirghizistan, au Malawi, aux Maldives, au Nigéria, à l'Ouganda, à la Somalie et au Tadjikistan, à la demande de ces pays et compte tenu des besoins recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Cet appui était axé sur la détection, la prévention et la répression des menaces terroristes ainsi que sur les enquêtes s'y rapportant.

35. Le soutien apporté par l'ONU a permis de renforcer la coopération en matière de justice pénale. L'ONUDC a facilité la coordination entre agents de la justice pénale et organisé des dialogues de haut niveau entre les autorités maldiviennes et sri-lankaises sur les affaires de terrorisme et les accords bilatéraux. L'Office a également fourni une assistance technique visant à améliorer l'entraide judiciaire et à renforcer les cadres d'échange d'éléments de preuve numériques.

36. Les entités des Nations Unies ont aidé les États Membres à promouvoir des stratégies inclusives et multipartites en matière de prévention et de répression de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, en mettant l'accent sur la coopération régionale et la résilience des populations. Au Turkménistan, le Programme des Nations Unies pour le développement, en collaboration avec le Gouvernement japonais, l'Union européenne et Hedayah, a renforcé les partenariats transfrontaliers et intersectoriels afin d'assurer l'adoption d'une approche axée sur l'être humain aux fins du renforcement de la résilience des populations, l'objectif étant de prévenir l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et de s'attaquer aux moteurs de la radicalisation pouvant conduire au terrorisme.

37. Afin de promouvoir la coopération multilatérale, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en partenariat avec le Gouvernement autrichien et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, a organisé des dialogues politiques sur le lien entre la lutte contre le terrorisme, la prévention et la répression de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et la consolidation de la paix. Destinés à éclairer l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 et le neuvième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en 2026, les dialogues ont rassemblé des États Membres, des organisations régionales, des membres de la société civile et des entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Les deux premières sessions, qui se sont tenues à New York en janvier et à Vienne en juin, ont été consacrées à la question du terrorisme en tant que facteur de conflit et aux approches fondées sur l'état de droit et les droits humains.

C. Coordination et cohérence dans toutes les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme

38. Le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, qui regroupe 46 entités, a continué de coordonner l'action menée par le système des Nations Unies pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent

conduisant au terrorisme. En février, le Comité de coordination du Pacte a adopté un document dans lequel il a réaffirmé le soutien des entités des Nations Unies à la mise en œuvre de la mesure 23 du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), dans lequel les États Membres s'étaient engagés à faire en sorte que le monde soit exempt de terrorisme à l'avenir.

39. Le 25 juin, le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme a tenu un séminaire-retraite avec les organisations régionales sur la mise en œuvre de la mesure 23 du Pacte pour l'avenir. Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme a souligné l'engagement des membres du Pacte en faveur de la responsabilité mutuelle, de l'appropriation au niveau régional et des partenariats durables et invité les organisations régionales à codiriger les initiatives qui seraient mises en œuvre à l'avenir. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI a fait un discours liminaire sur le rôle joué par la mission politique spéciale intégrée s'agissant de faire concorder les activités de l'ONU avec celles des organisations régionales. Le séminaire-retraite a notamment permis de trouver un consensus sur une approche structurée de l'action menée au niveau régional pour prévenir et combattre le terrorisme, ainsi que sur des approches harmonisées au niveau régional qui soient fondées sur les droits humains et tiennent compte des questions de genre. Un plan d'action a également été adopté pour orienter la mise en œuvre dans le cadre du Pacte mondial de coordination.

D. Aide aux victimes de Daech

40. L'ONU a continué de promouvoir les droits des victimes du terrorisme et de leur permettre de faire entendre leurs voix. Le 28 avril, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en partenariat avec l'Espagne et avec le soutien du Groupe des Amis des victimes du terrorisme, a lancé le réseau des associations de victimes du terrorisme, qui rassemble plus de 120 victimes et personnes rescapées de six continents, notamment des victimes de Daech. Cette plateforme permet aux victimes, aux associations qui les représentent et à la société civile d'échanger des bonnes pratiques, de mettre au point des outils tenant compte des traumatismes subis et de renforcer les compétences en matière de plaidoyer. Ce lancement a été l'occasion de sensibiliser l'opinion aux droits des victimes et de faire en sorte que les vues de celles-ci soient davantage représentées dans le discours antiterroriste.

41. L'ONUDC a continué d'apporter un soutien aux victimes irakiennes du terrorisme en organisant des réunions nationales dans le but de renforcer les capacités de plaidoyer, d'appuyer le rétablissement à long terme comme suite à des actes terroristes et de promouvoir les mesures visant à établir les responsabilités. Les réunions de coordination interorganisations facilitées par l'Office au niveau national ont abouti à l'élaboration d'un guide complet sur les droits des victimes et l'accès à la justice, dont l'objectif est d'améliorer la coordination institutionnelle et de faire en sorte que les autorités nationales adoptent des approches centrées sur les victimes.

42. L'OIM a continué d'appuyer la mise en œuvre de la loi sur les rescapées yézidies en Iraq, notamment la poursuite des activités menées dans le cadre de cet instrument par le système d'orientation des rescapées vers des services complets de santé mentale et de soutien psychosocial. En avril, le système avait versé une indemnité mensuelle à plus de 2 350 personnes rescapées, et environ 200 personnes avaient eu accès à des services psychosociaux fournis gratuitement par des organisations non gouvernementales locales.

E. Gestion des frontières et application de la loi

43. En mars, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec l'ONUDC et le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, a organisé une manifestation de haut niveau sur les dispositions relatives aux droits humains de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Cette initiative a permis de sensibiliser 200 participantes et participants à l'importance du respect et de la promotion des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme nucléaire.

44. Face à la menace croissante que représente la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, qui alimente le terrorisme et la criminalité organisée en Afrique, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié une note analytique⁵ dans laquelle elle a recensé les principales lacunes et difficultés existantes en matière de gestion des armes et des munitions. Dans cette note, la Direction exécutive met en évidence quatre domaines critiques, à savoir les cadres juridiques, la sécurité des stocks, les évaluations du niveau de référence et les capacités de traçage, et souligne qu'il importe de renforcer la coopération régionale et la gestion des frontières pour freiner le trafic d'armes transfrontalier et perturber les environnements propices aux activités des groupes terroristes.

45. Pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes, le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué d'aider les États Membres d'Asie centrale à mettre en œuvre la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité. De janvier à juin 2025, il s'est employé à élaborer des orientations techniques en matière de lutte contre l'acquisition d'armes par des terroristes, notamment d'engins explosifs improvisés, de systèmes de drones aériens et d'armes légères et de petit calibre. En mai et juin, le Bureau et l'ONUDC ont organisé quatre séminaires nationaux sur les bonnes pratiques en matière de renforcement de la coordination de la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre et l'approvisionnement en armes des terroristes, auxquels ont participé plus de 50 personnes originaires du Kazakhstan, du Kirghizstan, d'Ouzbékistan et du Tadjikistan.

46. Les terroristes continuant d'utiliser des systèmes de drones aériens dans le cadre de leurs opérations, l'ONU a continué d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités opérationnelles en matière de prévention et de répression du terrorisme. Au cours de la période considérée, le Bureau de lutte contre le terrorisme a coordonné la livraison de 16 systèmes de drones aériens et systèmes d'imagerie de haute précision à des entités nationales du Sénégal chargées de la lutte antiterroriste. Ces moyens renforceront la capacité opérationnelle des autorités nationales d'exploiter en toute sécurité des systèmes de drones aériens non létaux, ce qui facilitera la surveillance des frontières et la reconnaissance, ainsi que la collecte d'images à haute résolution et d'autres données à l'appui de l'action que mènent les services de renseignement pour détecter et perturber les activités liées au terrorisme.

47. L'ONU a continué d'aider les États Membres à lutter contre les mouvements transfrontières de terroristes, notamment en renforçant la coopération transfrontières et les capacités de collecte de données relatives aux passagers. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, a fourni une assistance complète et individualisée à 67 États Membres dans les domaines de la législation, des opérations, de la mobilisation du secteur des transports et de l'appui technique. Dans ce contexte, le Programme a

⁵ Nations Unies, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Weapons management challenges in the context of terrorism and counter-terrorism in Africa », CTED Analytical Briefs, janvier 2025.

organisé des activités de renforcement des capacités en ce qui concerne les processus opérationnels, la coopération interinstitutions et l'utilisation du logiciel goTravel de l'ONU au Nigéria, aux Philippines et en République de Moldova à l'intention de plus de 100 responsables de l'application des lois, qui comprennent désormais mieux comment utiliser les données relatives aux passagers pour lutter contre les déplacements de terroristes et ont renforcé leurs compétences techniques en la matière. Avec l'assistance technique du Programme, la République de Moldova a créé son propre service d'information sur les passagers en mars, devenant ainsi le septième État Membre à le faire, et a déployé le logiciel goTravel, qui lui donne la capacité technique de collecter et d'analyser les données relatives aux passagers aux fins de la lutte antiterroriste et de détecter les liens qui pourraient exister entre des organisations terroristes et des groupes criminels transnationaux. En avril, le Programme a appuyé la création du groupe de travail régional pour l'Afrique de l'Est sur les renseignements préalables concernant les voyageurs et les dossiers passagers afin de renforcer la coopération entre États Membres dans la lutte contre les déplacements de terroristes.

48. Le Programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables, dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, a mis en œuvre 19 activités d'assistance technique, de sensibilisation et de renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national à l'appui des efforts déployés par les États Membres pour renforcer la sécurité des infrastructures critiques et des lieux publics. Au niveau national, une assistance sur mesure a été fournie à plus de 100 responsables du Bénin, de Mauritanie et du Sénégal. En partenariat avec l'Organisation maritime internationale, le Programme a collaboré avec le Gouvernement mauritanien en vue de renforcer les capacités de protection des infrastructures liées aux hydrocarbures et des installations maritimes et portuaires contre les attaques terroristes.

49. Sur la base du plan d'étapes (plan d'action national) sur la protection des cibles vulnérables élaboré par le Programme mondial en collaboration avec le Kirghizstan, le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes et le Programme mondial ont prodigué des conseils techniques au centre de lutte contre le terrorisme de la République kirghize aux fins de la mise en place d'une plateforme en ligne sécurisée pour la collecte et l'analyse d'informations permettant de renforcer la protection des cibles vulnérables contre les attaques terroristes.

50. Par ailleurs, le Programme mondial a collaboré avec le Réseau de préparation à la lutte contre le terrorisme pour organiser une réunion d'experts à Londres en février, qui a rassemblé 33 participantes et participants de 10 États Membres, afin de contribuer à l'élaboration d'un guide technique commun répertoriant les bonnes pratiques en matière de renforcement de la sécurité dans les centres de transport urbain.

51. Le 5 mars, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Gouvernement français ont organisé une manifestation de haut niveau sur la protection des grands événements sportifs contre les menaces terroristes, qui a porté notamment sur les technologies novatrices, les garanties en matière de droits humains et la prise en compte des questions de genre. Cette manifestation a rassemblé plus de 1 400 participantes et participants venus d'États Membres, d'organismes sportifs, de la société civile et du secteur privé.

52. Afin de renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre les menaces terroristes aux frontières, l'OIM a appuyé l'action menée par le Gouvernement iraïen dans le domaine de la gestion des frontières en développant les infrastructures, en fournissant du matériel et en dispensant une formation spécialisée visant à contrer les menaces que fait peser Daech. Les activités de formation connexes

organisées au début de 2025 ont porté sur l'analyse des documents, les techniques d'interrogatoire et la prévention de la traite des personnes aux principaux points de passage. Des améliorations techniques ont été apportées dans ce contexte, notamment le déploiement du plus récent système intégré de formation et d'information sur les risques dans le laboratoire d'expertise des documents de l'aéroport international de Bagdad et la fourniture de dispositifs d'analyse des documents aux aéroports de la région du Kurdistan, ce qui a permis de renforcer la capacité de détecter les documents frauduleux.

53. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Institut international pour la justice et l'état de droit, avec le soutien de l'Union européenne et du Gouvernement de la République de Corée, ont organisé une manifestation régionale à Jakarta sur le renforcement du contrôle et de l'application du principe de responsabilité par les organismes nationaux de sécurité dans la lutte antiterroriste, l'accent étant mis sur le mémorandum de Bruxelles relatif aux bonnes pratiques en matière de contrôle et d'application du principe de responsabilité dans la lutte antiterroriste élaboré par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Cette manifestation a été l'occasion d'étudier les problèmes à régler et les possibilités à exploiter s'agissant d'assurer un contrôle efficace de la part des services de renseignement, notamment en ce qui concerne les technologies émergentes et celles qui évoluent rapidement.

F. Lutte contre le financement du terrorisme

54. Au cours de la période considérée, les entités des Nations Unies ont continué d'aider les États Membres et les organismes régionaux de type GAFI à renforcer leurs mesures de lutte contre le financement du terrorisme. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a intégré les principes directeurs non contraignants du Comité relatifs à la prévention, à la détection et à la répression de l'utilisation des technologies financières nouvelles et émergentes à des fins terroristes (Principes directeurs de l'Algérie) ([S/2025/22](#), annexe) dans ses évaluations et son dialogue avec les États Membres, et collabore avec les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme et d'autres prestataires d'assistance technique en vue d'appliquer systématiquement ces principes dans le cadre des activités de programme et de renforcement des capacités.

55. Des entités des Nations Unies ont collaboré avec le réseau mondial du Groupe d'action financière aux fins de l'amélioration des interventions menées par les États Membres en matière de lutte contre le financement du terrorisme. En particulier, les travaux relatifs au rapport intitulé « Comprehensive Update on Terrorist Financing Risks » (Point complet sur les risques de financement du terrorisme)⁶, approuvé à la réunion plénière du Groupe d'action financière en juin, ont été menés conjointement par des spécialistes de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'administration fiscale française, avec le soutien du secrétariat du Groupe d'action financière et la contribution de divers membres du réseau mondial du Groupe. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUDC et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions ont également participé au projet. Le rapport, qui témoigne de l'adoption d'une approche coordonnée par les entités des Nations Unies compétentes et le Groupe pour ce qui est d'analyser l'évolution des risques et des tendances en matière de financement du terrorisme, vise à aider les États Membres et les autres parties prenantes concernées à détecter, comprendre et gérer ces risques et tendances.

⁶ Groupe d'action financière, « Comprehensive Update on Terrorist Financing Risks » (Paris, 2025).

56. En Afrique de l'Est et australe, le Bureau de lutte contre le terrorisme a aidé le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe à intégrer les considérations relatives aux droits humains dans ses processus régionaux d'évaluation des risques, notamment à travers la détection et l'atténuation des risques susceptibles de peser sur les acteurs de la société civile.

57. L'ONUDC a continué d'apporter un soutien aux États Membres en organisant des ateliers nationaux et régionaux axés en particulier sur le renforcement des capacités régionales en matière de lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Dans le prolongement de ces initiatives, le tribunal de première instance d'Abidjan (Côte d'Ivoire) a prononcé ses premiers jugements dans des affaires de financement du terrorisme au début de 2025. Six personnes ont été reconnues coupables et condamnées, ce qui a créé un précédent juridique important pour la région.

G. Incidence des technologies de l'information et des communications et des nouvelles technologies sur la lutte contre le terrorisme

58. L'ONU a aidé les États Membres à lutter plus efficacement contre l'utilisation des technologies numériques et émergentes par les terroristes en mettant en œuvre des activités de renforcement des capacités et d'appui technique, notamment aux fins de l'élaboration de mesures opérationnelles et institutionnelles fondées sur les droits humains et l'état de droit. Depuis janvier, en collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui relève du Bureau de lutte contre le terrorisme, a renforcé la capacité d'environ 170 fonctionnaires de 9 États Membres de mener des enquêtes sur les activités terroristes sur le dark Web et l'utilisation d'actifs virtuels, notamment à partir de sources ouvertes.

59. Le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes a continué de prêter une assistance technique au laboratoire de criminalistique numérique du Ministère kirghize de la justice à travers la fourniture de matériel spécialisé et de services de conseil et d'encadrement conformes aux bonnes pratiques internationales.

60. En Iraq, l'OIM a aidé le Ministère des migrations et des déplacements à mettre au point un système gouvernemental de gestion des dossiers reposant sur son Service d'information, d'orientation et d'aiguillage, qui permet de recenser les besoins individuels et d'orienter les personnes concernées vers les services appropriés. Dans le cadre de ces efforts, des cartes d'identité unifiées ont été délivrées dans le centre de réadaptation d'Amal afin de faciliter le suivi des dossiers et la prestation de services aux personnes rapatriées depuis le camp de Hol.

61. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a intégré les principes directeurs non contraignants du Comité relatifs à la menace que représente l'utilisation de systèmes de drones aériens à des fins terroristes (Principes directeurs d'Abou Dhabi) ([S/2023/1035](#), annexe) dans le cadre de ses évaluations et de son dialogue avec les États Membres.

H. Contrer les discours terroristes et mobiliser les populations pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

62. L'ONU a continué de promouvoir des approches inclusives et adaptées au contexte local visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme en mettant l'accent sur la mobilisation des jeunes, la résilience numérique, la gouvernance locale, la réintégration tenant compte des questions de genre et la coopération entre les différentes parties prenantes. Le 17 avril, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a organisé une manifestation parallèle sur les risques liés aux jeux en ligne, en marge du forum de la jeunesse du Conseil économique et social. Organisée en partenariat avec le Japon et Singapour, cette manifestation a permis de faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes sur les risques nouveaux et les possibilités qui se présentent dans le domaine des jeux en ligne, une attention particulière étant accordée à l'incidence sur les enfants et les jeunes.

63. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et avec le soutien technique de la Fédération de Russie, a lancé un projet mondial visant à rassembler les États Membres, les organisations régionales et les entités des Nations Unies en vue d'échanger des expériences et de renforcer les mesures de lutte contre la radicalisation menant au terrorisme et l'incitation à la violence.

64. Les entités des Nations Unies ont continué de s'attaquer aux facteurs de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme au niveau local en menant des initiatives de prévention de proximité. En Iraq, l'OIM a appuyé la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent à travers 13 projets ciblant les facteurs locaux de l'extrémisme dans 6 districts. Des activités de formation sur les techniques de mobilisation de la population visant à instaurer la confiance entre les personnes rapatriées, les personnes vulnérables face à l'extrémisme violent et les forces de police ont été organisées à l'intention de plus de 120 membres de la société civile, représentants des autorités locales et acteurs de la sécurité.

65. Au Nigéria, l'ONUDC a travaillé directement avec les jeunes et les populations locales en vue d'empêcher les recrutements par des groupes terroristes tout en appuyant la réadaptation et la réintégration des personnes touchées au moyen de programmes de mentorat et de formation dispensés à de jeunes champions pour la paix. Des orientations générales ont été élaborées au niveau des États en partenariat avec les comités d'État pour la protection des enfants dans des contextes d'insécurité afin de traduire sur le plan opérationnel l'Appel à l'action du Nigéria⁷, déclaration dans laquelle le Gouvernement nigérian a érigé en priorité la protection des enfants contre le recrutement et l'exploitation par des groupes terroristes.

66. Les stratégies de prévention tenant compte des questions de genre ont bénéficié d'une attention accrue grâce aux initiatives programmatiques mises en œuvre par l'ONU en faveur des femmes. Au Tadjikistan, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en collaboration avec le Gouvernement et des organisations de la société civile, a entrepris une évaluation des facteurs d'extrémisme violent conduisant au terrorisme liés au genre au niveau local afin d'orienter les processus de réintégration intégrés tenant compte des questions de genre.

⁷ Disponible à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/strike/newsroom_nigeria-call-for-action_dec-2022.html.

IV. Observations

67. La menace que représentent Daech et ses affiliés reste intacte et se caractérise par l'adaptabilité, la portée transnationale et l'expansion de la présence opérationnelle des intéressés. Si une action antiterroriste soutenue a permis de circonscrire les activités du groupe au Moyen-Orient, sa stratégie s'est de plus en plus orientée vers l'Afrique. Daech a constamment démontré sa capacité de se regrouper et d'absorber les pertes au niveau de son commandement et continue de s'étendre de manière opportuniste dans des environnements fragiles, en particulier dans les régions où l'instabilité politique, la faiblesse de la gouvernance ou les conflits créent un climat propice. Dans ces contextes, les États Membres sont demeurés préoccupés par l'utilisation des nouvelles technologies par les groupes terroristes. Je demande aux États Membres et aux partenaires d'assurer des interventions coordonnées qui soient ancrées au niveau régional et fondées sur le droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits humains, et sur le principe de l'appropriation par le pays afin de s'attaquer à la fois aux symptômes du terrorisme et aux conditions propices à sa propagation.

68. Si la communauté internationale a réaffirmé dans le Pacte pour l'avenir sa volonté de faire en sorte que le monde soit exempt de terrorisme et de s'attaquer aux conditions qui sont à l'origine de ce fléau, cette détermination doit se traduire par des actes. Je demande aux États Membres d'approfondir la coopération régionale et internationale, de renforcer les cadres multilatéraux et de s'engager à mettre en œuvre des stratégies communes qui associent prévention, protection et respect du principe de responsabilité. Ce n'est qu'au moyen de partenariats durables et d'approches mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société et associant les gouvernements, les institutions et les populations que nous pourrons bâtir la résilience nécessaire pour faire face à l'évolution des menaces et promouvoir une paix fondée sur les droits humains et l'état de droit.

69. Je reste gravement préoccupé par les problèmes humanitaires et de sécurité et les violations des droits humains dans les camps et autres lieux de détention, en particulier dans le nord-est de la République arabe syrienne. La détention prolongée de milliers de personnes, en particulier des enfants, dans des conditions désastreuses est un affront aux droits humains et fait peser des risques graves sur la sécurité régionale et mondiale à long terme. Ces environnements servent d'incubateurs potentiels pour la radicalisation conduisant au terrorisme et le recrutement de terroristes. Je demande une nouvelle fois à tous les États Membres dont des ressortissants se trouvent dans ces installations de faciliter le rapatriement sûr, librement consenti et dans la dignité de ces personnes, conformément à leurs obligations juridiques internationales. Comme l'a signalé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2427 (2018), les enfants doivent être considérés en premier lieu comme des victimes et bénéficier d'une protection et d'une aide à la réintégration. Le cas échéant, les responsabilités judiciaires doivent être établies dans le respect des garanties de procédure et de l'état de droit.

70. Par l'intermédiaire de leur Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, les entités des Nations Unies continueront d'aider les États Membres à renforcer la coordination et la cohérence de l'action menée et à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je demande aux États Membres de coopérer davantage avec le système des Nations Unies et de fournir les ressources nécessaires pour apporter une aide efficace et rapide, en particulier aux pays qui sont en première ligne des efforts déployés pour prévenir et combattre le terrorisme.

Annexe

Trente-sixième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2734 (2024) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées

Le rapport a été publié sous la cote [S/2025/482](#).
